

Visa :  
DGLTEJO



0980

Arrêté n° /MEN

Fixant le calendrier des Examens de L'Enseignement Fondamental  
et Secondaire Pour l'année scolaire 2017-2018

**Le Ministre de l'Education Nationale,**

- Vu :** la loi n° 269.69 du 01 Août 1969 portant réorganisation de l'Enseignement Secondaire.  
**Vu :** la loi n° 75.023 du 20 Janvier 1975 portant réorganisation de l'Enseignement Fondamental public.  
**Vu :** la loi n° 012.99 du 20 Avril 1999 relative à la Réforme du système éducatif National.  
**Vu :** le décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national,  
**Vu :** le décret n° 334.2011 en date du 18 Décembre 2011 portant modifications de certaines dispositions du décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national,  
**Vu :** le décret n° 130.2016 en date du 12 Juillet 2016 abrogeant et remplaçant certaines dispositions du décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national et le décret n° 334.2011 en date du 18 Décembre 2011 portant modifications de certaines dispositions du décret n° 034.2011 en date du 01 février 2011 portant réorganisation du Baccalauréat national,  
**Vu :** le décret n° 2007.157 en date du 06 Septembre 2007 relatif au conseil du Ministre et aux attributions du premier Ministre et aux Ministres  
**Vu :** le décret n° 2016.09 du 09 Février 2016 portant nomination de certains membres du Gouvernement.  
**Vu :** le Décret N° 2015.201 du 1er Juillet 2015 fixant les attributions du Ministre de l'Education Nationale et l'Organisation de l'administration centrale de son département.  
**Vu :** l'arrêté N°492 du 05 Mai 2004 portant réorganisation de l'examen de concours de fin d'études fondamentales

## Arrête

**Article premier :** Les Examens relevant du Ministère de l'Education Nationale au titre de l'année scolaire 2017-2018, sont fixés selon le calendrier suivant :

### A- Enseignement Fondamental

#### I- Examen- concours d'entrée en I°AS et Certificat d'Etudes Fondamentales

- 1- le registre de candidature est ouvert du lundi 04 décembre 2017 à 8 heures au vendredi 09 février 2018 à 12h.
- 2- Epreuves écrites de l'Examen- concours d'entrée en I°AS: les 04 et 05 Juin 2018.
- 3- Commission de synthèse : à partir du 04 juillet 2018 à 9 heures.

#### II- Compositions

##### 1- Composition du 1<sup>er</sup> trimestre :

- 1-1 : pour les classes autres que la 6<sup>ème</sup> année du 25 au 29 Décembre 2017.
- 1-2 : pour la 6<sup>ème</sup> année (1<sup>er</sup> concours blanc) les 28 et 29 Décembre 2017.

##### 2- Composition du 2<sup>ème</sup> trimestre :

- 2-1 : pour les classes autres que la 6<sup>ème</sup> année du 26 au 30 mars 2018
- 2-2 : pour la 6<sup>ème</sup> année (2<sup>ème</sup> concours blanc) du 29 et 30 mars 2018.

**3-Composition de passage :** du 28 Mai au 01 juin 2018.